



Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06 OA 18

Date : 20 juillet 2010

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :
 M. le juge Sang-Hyun Song
 M. le juge Erkki Kourula
 Mme la juge Anita Ušacka
 M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko
 Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Décision portant désignation du juge président de la Chambre d'appel aux fins de l'appel interjeté par le Procureur contre la décision de la Chambre de première instance I intitulée « Décision relative à la requête urgente du Procureur aux fins de modification du délai de communication de l'identité de l'intermédiaire 143 ou de suspension de l'instance dans l'attente de consultations plus approfondies avec l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins »

Décision à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Fabricio Guariglia

Le conseil de la Défense

M^e Catherine Mabilie
M^e Jean-Marie Biju-Duval

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (« la Cour »),

Saisie de l'appel interjeté par le Procureur contre la décision rendue le 8 juillet 2010 par la Chambre de première instance I et intitulée « Décision relative à la requête urgente du Procureur aux fins de modification du délai de communication de l'identité de l'intermédiaire 143 ou de suspension de l'instance dans l'attente de consultations plus approfondies avec l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins » (ICC-01/04-01/06-2517-Conf)¹,

Vu la norme 13-1 du Règlement de la Cour,

Rend à l'unanimité la présente

DÉCISION

Le juge président de la Chambre aux fins de l'appel susmentionné est le juge Sang-Hyun Song.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko

Fait le 20 juillet 2010

À La Haye (Pays-Bas)

¹ Une version expurgée de cette décision a été déposée le même jour sous la cote ICC-01/04-01/06-2517-Red-tFRA.